

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » -6- » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RECLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

| Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver. |                             |                             |                             |   |                              |   |                              |                             |  |
|---|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|---|------------------------------|---|------------------------------|-----------------------------|--|
| Arrivées à CAHORS                           |                             | Départs de CAHORS           |                             | Arrivées à                                    |                              |   |                              |                             |  |
| 10 h. 25 <sup>m</sup> matin.                | 6 h. 35 <sup>m</sup> matin. | LIBOS                       | VILLENEUVE-SUR-LOT          | AGEN  | BERGERAC                     | BORDEAUX  | PÉRIGUEUX                    | PARIS                       |  |
| 5 h. 1 soir.                                | 12 h. 55 <sup>m</sup> soir. | 8 h. 42 <sup>m</sup> matin. | 9 h. 22 <sup>m</sup> matin. | 9 h. 40 <sup>m</sup> matin.                   | 12 h. 19 <sup>m</sup> matin. | 4 h. 7 <sup>m</sup> matin.                      | 12 h. 38 <sup>m</sup> matin. | 11 h. 45 <sup>m</sup> soir. |  |
| 10 h. 47 <sup>m</sup> »                     | 5 h. 45 <sup>m</sup> »      | 2 h. 37 <sup>m</sup> soir.  | 3 h. 52 <sup>m</sup> soir.  | 4 h. 18 <sup>m</sup> soir.                    | 5 h. 17 <sup>m</sup> soir.   | 8 h. 40 <sup>m</sup> soir.                      | 5 h. 45 <sup>m</sup> soir.   | 4 h. 39 <sup>m</sup> matin. |  |
|   |                             | 7 h. 40 <sup>m</sup> »      | 9 h. 27 <sup>m</sup> »      | 9 h. 55 <sup>m</sup> »                        | —                            | 4 h. 44 <sup>m</sup> matin.                     | 11 h. 7 <sup>m</sup> »       | 2 h. 30 <sup>m</sup> soir.  |  |
| Train de marchandises régulier :            |                             |                             |                             | Départ de Cahors — 5 h. « <sup>m</sup> matin. |                              | Train de foire. {                               |                              |                             |  |
|   |                             |                             |                             | Arrivée à Cahors — 8 h. 56 <sup>m</sup> soir. |                              | Départ de Libos. — 7 h. 10 <sup>m</sup> matin.  |                              |                             |  |
|   |                             |                             |                             |   |                              | Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 <sup>m</sup> matin. |                              |                             |  |

Cahors, le 17 Mai.

En relisant le discours que M. Waldeck-Rousseau vient de prononcer à Angoulême, on se croirait aux beaux jours de la République conservatrice. A cette époque, où toutes les libertés étaient sauvegardées, les hommes libéraux et modérés avaient prêté leurs concours à la fondation de cette troisième République, seule forme de gouvernement que rendait possible la division des partis. A ce moment la sublimité du principe républicain paraissait reconnue par tous et chacun apportait sa pierre à l'édification d'un régime de liberté, d'ordre et de progrès.

Malheureusement ce beau rêve n'a pas duré, et bientôt, par une longue suite de fautes et d'attentats à la liberté pour tous, nous avons vu les tiraillements et les luttes succéder au calme réparateur, la confiance ébranlée, la conscience alarmée, et tous les hommes modérés qui s'étaient franchement ralliés à la République traités de suspects, s'éloignant attristés d'une politique agressive, oppressive, toute ouverte aux excès, aux violences et aux déchirements.

C'est donc avec la plus vive satisfaction que nous voyons M. le ministre de l'intérieur condamnant cette politique, déclarer la République ouverte et faire appel au concours de tous les hommes de bonne volonté. Cette déclaration proclame hautement la nécessité, pour tout gouvernement qui veut durer, de grouper autour de lui des hom-

mes sages qui s'imposent par leur patriotisme et leur talent, et peuvent seuls réparer le mal accumulé par les énergumènes.

Nous félicitons M. le Ministre des paroles de rapprochement et de conciliation qu'il vient de faire entendre ; et pourvu que les actes concordent avec ces paroles rassurantes, la prospérité publique ne saurait tarder à renaître.

La presse républicaine modérée salue avec joie le discours de M. Waldeck-Rousseau.

On lit dans le *Parlement* :

En lisant le discours qu'a prononcé, dimanche soir, à Angoulême, M. le ministre de l'intérieur, nous nous sommes sentis rajeunis de cinq années. Il nous semblait entendre les paroles de pacification et de concorde que M. de Freycinet, alors ministre des travaux publics et collègue de M. Dufaure, prononçait en 1878, dans les départements de l'Ouest. C'est le même langage ; c'est presque le même ton avec, en plus, un léger accent d'autorité. « Nous aussi, dit M. Waldeck-Rousseau, nous aussi, notre rêve n'est pas une République fermée, mais une République ouverte ; nous voulons l'accession de tous les hommes de bonne foi, de tous les hommes de bonne volonté. La République, en effet, ne nous apparaît aussi nécessaire, aussi sacrée que parce que nous la considérons comme la sauvegarde essentielle de la patrie, de la France, parce que nous sommes à une époque où nul ne pourrait avoir la témérité de les séparer sans un irréparable déchirement. »

Puisqu'on nous parle le langage de 1878, qu'on nous ramène aussi aux pratiques de 1878 et qu'on n'essaye pas de rendre responsable de leur abandon des hommes qui n'y sont pour rien. Nous savons beaucoup de gré à M. le ministre de l'intérieur d'avoir compris la nécessité d'une politique de pacification, la nécessité d'une République ouverte, tolérante, résolue à se défendre

contre les outrages et les attaques séditeuses, mais décidée aussi à se rendre habitable pour les honnêtes gens de tous les partis. Seulement, il ne faut pas que ces intentions, éloquemment exprimées à Angoulême, soient oubliées à Paris. Poursuivre la campagne d'épuration comme aux plus mauvais jours de la lutte, engager contre le clergé une guerre de petites vexations où les avis du conseil d'Etat et les exemples de Napoléon I<sup>er</sup> tiennent lieu de textes de lois, encourager les agitateurs de l'extrême gauche et flatter les espérances des derniers monarchistes en promettant la révision pour l'année prochaine, tout cela jurerait avec le discours que viennent d'entendre et d'applaudir les habitants du chef-lieu de la Charente.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 15 mai.

L'EXPÉDITION DU TONKIN.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet portant ouverture au ministère de la marine et des colonies d'un crédit supplémentaire de 5 millions 500,000 fr. pour le service du Tonkin.

M. Delafosse ne trouve de garanties ni dans le projet ni dans le rapport ; cependant il est urgent de préciser nettement le caractère et les conséquences de l'entreprise afin d'éviter une aventure analogue à celle de la Tunisie. C'est pourquoi il vient demander au gouvernement des explications.

L'orateur demande si le gouvernement entend réellement se borner à un protectorat.

L'orateur ne croit pas qu'une occupation partielle suffira. On sera obligé d'aller jusqu'à la frontière de la Chine pour assurer la sécurité du Tonkin. Alors, le gouvernement devrait demander 15 ou 20 millions. Pourquoi ne le fait-il pas immédiatement ? Le gouvernement n'est pas sincère. (Protestations).

L'orateur repousse toute politique tendant à lancer la France dans des aventures coloniales,

et croit qu'il faut éviter avec soin toute occupation militaire. Il eût préféré que la France s'assurât le commerce du Tonkin par le traité que le précédent cabinet avait préparé et qui a été abandonné par le cabinet actuel pour des raisons inconnues, sur lesquelles une explication est nécessaire.

Enfin, quelle sera la conduite éventuelle de la Chine devant notre occupation ? On ne paraît pas s'en soucier, il est impossible de ne pas en tenir compte. Le gouvernement doit prendre des mesures pour parer à toute éventualité de ce côté.

L'orateur demande en outre les motifs qui ont amené le rappel de M. Bourée. Il termine en déclarant qu'il ne votera le crédit que s'il lui est démontré que l'expédition est une œuvre de politique réfléchie et non un commencement d'aventure. (Très-bien ! à droite).

M. Challemel-Lacour, ministre des affaires étrangères, répond que la Chine n'est pas empire militaire, et il n'est pas à croire que les manifestations dont on a parlé puissent perdre leur caractère platonique.

Le rappel de M. Bourée, notre agent en Chine, n'a pas eu le caractère d'une disgrâce. M. Bourée s'est engagé dans des négociations inacceptables pour la France et qui rendaient son maintien impossible.

Aucune agression n'a été méditée contre la Chine, et personne ne veut attenter à ses droits, pourvu qu'elle ne porte pas atteinte aux nôtres. Quelque désir que nous ayons de complaire au Céleste-Empire, nous ne pourrions nous incliner devant des prétentions qui seraient contraires à nos droits légitimes.

Le ministre continue : Il y a lieu d'espérer que la Chine résistera à des excitations, à des suggestions, dont on trouve la trace dans les journaux de plus d'un pays. Rien ne donne à penser que la Chine nourrisse à notre égard de mauvais desseins ; elle pourrait seulement favoriser l'introduction de bandes insurrectionnelles, mais ce n'est pas là un danger à redouter ; c'est un mal à guérir et c'est précisément dans ce but que le projet est soumis à la Chambre.

M. Georges Périn craint que si nous avons des difficultés avec la Chine, cela ne cause des

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT  
(55) du 17 Mai 1883.

## LES COUPS DE FOUDRE

Par CHARLES FRED

*Omnia vincit amor*

L'étranger la regarda hautain.

— Je vous ai demandé le nom de ce homme, vous refusez de me le dire, je vous déclare que je veux le savoir. C'est mon droit.

Grâce à lui, j'ai été, je suis encore l'objet d'indignes soupçons de votre part. Mon honneur les repousse.

Il arrachait son gant d'un geste de colère.

— Il est temps que vous sachiez à qui vous avez affaire, mademoiselle.

Je ne sais quelle étrange éducation vous avez reçue. Vous ne semblez pas comprendre ce qui s'est passé ce soir.

Vous dites votre honneur outragé parce qu'un inconnu a passé quelques heures avec vous la nuit ; que penseriez-vous donc si celui qui vous a tendu ce piège était entré ici à ma place ?

Diane s'écria avec emportement :

— Ne me parlez pas de cet homme ! Je ne veux pas qu'on m'en parle.

Il reprit durement :

— Je dois vous en parler, puisque vous ne semblez pas comprendre.

Avant de se considérer comme outragée, il faut savoir ce que c'est que l'outrage. Vous n'en savez pas le premier mot.

Bien des hommes à ma place, se voyant seuls avec une femme aussi belle, eussent essayé de lui parler d'amour.

Vous souriez, dédaigneuse ? Eh bien ! je vais plus loin. Bien des hommes eussent abusé de la singulière situation dans laquelle vous vous trouviez.

Vous êtes restée longtemps, une heure peut-être, plongée dans un profond sommeil. Ce sommeil se peuplait de rêves. Vous vous agitiez, appelant votre père, tendant les bras vers lui.

Il est nécessaire de dire que vous étiez fort belle ainsi.

J'ai passé cette heure à quelques pas de vous, vous regardant dormir, cherchant dans vos paroles un indice qui me mit sur la voie du drame auquel j'étais mêlé malgré moi.

Il ne m'est pas venu à l'idée de poser mes lèvres sur votre main.

Les joues de Diane s'empourprèrent ; elle baissa la tête pour cacher son trouble. L'étranger continua :

— Je méprise l'homme qui fait violence à une femme.

Elle répliqua d'un ton farouche :

— Il n'est déjà pas si facile de faire violence à une femme, lorsque cette femme est

décidée à mourir plutôt que de subir outrage.

Il eut un air de pitié affectueuse.

— Vous êtes un enfant. Regardez-moi, comparez les deux forces.

Si j'avais voulu, vous étiez à moi sans résistance possible, en dépit de l'énergie de votre caractère, en dépit de la souplesse, de la vigueur de votre nature.

Mais je veux que vous le sachiez, si je ne fais rien aujourd'hui pour vous obtenir, c'est que j'ai la certitude que vous serez à moi librement.

Diane fit un brusque mouvement, le regardant d'un air de défi.

Les yeux de l'étranger étincelèrent. Faisant un pas vers elle, il dit d'une voix profonde :

— Vous serez à moi un jour.

Maintenant pour achever de vous tranquilliser, voulez-vous savoir mon nom ? Je dois vous le dire, je suis à vos ordres.

Diane se dressa, désespérée :

— Non, ne me le dites pas ; je ne veux pas le savoir. Je n'aspire qu'à une chose, c'est à effacer de mon esprit le souvenir de ces heures maudites.

Le regardant avec des yeux pleins de larmes, il ajouta :

— Vous n'avez rien compris, si vous ne sentez pas la souffrance que me causera votre vue. Je ne veux pas savoir qui vous êtes. Je ne veux pas savoir devant qui j'aurai à rougir plus tard.

Soyez-en certain, je mettrai à vous luir toutes les forces de mon intelligence. Vous me voyez aujourd'hui pour la première et la dernière fois.

Ah ! j'étais trop fière de mon nom sans tâche, j'étais trop heureuse de n'aimer que mon père.

Succombant sous le poids de sa douleur, la pauvre enfant se jeta sur un divan. Se cachant la tête dans les coussins, elle sanglota amèrement.

L'étranger, s'approchant de Diane, lui dit doucement :

— Quand vous serez près de ce père que vous aimez tant, dites-lui tout ce qui s'est passé cette nuit. S'il a du cœur, je l'aurai pour moi ; il vous fera comprendre l'importance du service que je vous ai rendu en verrouillant cette porte, en vous laissant sortir de ce pavillon, aussi pure que vous y êtes entrée. Il en sera d'autant plus surpris qu'il sait mieux que vous à quel point vous êtes belle.

Vous ne voulez pas connaître mon nom ? Soit. Ce sera pourtant la première chose que vous demandera votre père.

Vous avez dit que vous alliez employer votre intelligence à me fuir ? Faites comme vous l'entendrez. Entassez kilomètres sur kilomètres, vous ne parviendrez pas à perdre le souvenir de cette nuit.

A suivre.

préjudices sérieux à certaines grandes villes, comme Lyon, par exemple, qui a des relations commerciales très-importantes avec la Chine. L'orateur ne croit pas que le gouvernement ait intérêt à prendre possession du Tonkin. Il conteste que ce pays soit si fertile, si productif qu'on l'a dit. Il ne propose pas toutefois le complet abandon du Tonkin, mais il dit qu'il faut dénoncer le traité de 1874, imposer une indemnité à l'Annam et occuper au Tonkin un seul point qui serait Haï-Phong.

**Le Ministre des affaires étrangères** s'attache à définir le sens et la portée du projet. Il y a neuf ans que nous sommes établis au Tonkin. Nous y avons dépensé 9 millions. Notre situation y est cependant précaire et menacée. Elle ne peut durer. Pour substituer une situation précise et définie le projet est nécessaire et suffisant.

C'est le traité de 1874 qui est la base nécessaire de notre action. Malgré ses lacunes et ses imperfections, il reconnaît notre possession de la Cochinchine et nous laissait le moyen de réprimer la piraterie dans le Tonkin.

Nous aurions pu nous y tenir, à condition qu'il fût fidèlement appliqué par l'empire d'Annam. Mais toutes ses dispositions ont été violées.

Il est maintenant établi que c'est l'Annam qui nous a contre la France toutes sortes d'intrigues, qui entretient à sa solde les bandes connues sous le nom de Pavillons-Noirs, que le traité de 1874 nous donnait le droit de détruire.

Une telle situation n'est pas tolérable, et il est devenu nécessaire de prendre des mesures pour assurer l'efficacité de notre intervention.

Le projet a pour but d'affirmer notre protectorat, il suffit pour cela de manifester fermement sa volonté et de montrer que notre intervention aura un caractère permanent.

Et d'ailleurs ce protectorat existe d'après le traité de 1874, qui a subi de nombreuses violations et que nous voulons faire respecter.

Le ministre reconnaît qu'il y aurait, en effet, grand intérêt à traiter pacifiquement avec le gouvernement annamite. On a pour cela des hommes expérimentés dans les affaires de ce pays.

Mais quel sera le résultat de cette démarche? C'est ce qu'on ne peut dire. Quoiqu'il en soit, il ne sera pas moins nécessaire d'opérer dans le Tonkin.

Nous nous établissons sur un certain nombre de points dans la partie la plus peuplée du Tonkin.

Cette manifestation suffira pour rétablir l'ordre et décourager les rebelles.

Nous ne voulons pas que l'occupation soit une charge pour la France; nous percevons une partie des impôts pour en couvrir les frais.

Le crédit est adopté à une grande majorité.

## Revue des Journaux

**La Paix** est tentée de formuler quelques réserves, au point de vue politique, sur le discours de M. Waldeck-Rousseau à Angoulême.

Il est vrai, dit-elle, cependant que le ministre parlait dans un département qui n'est encore tout entier à la République.

**Le Soleil** reconnaît que M. Waldeck-Rousseau, en sollicitant pour la république tous les concours, en ouvrant aux conservateurs les portes de la maison, use d'un procédé courtois et dont on ne peut lui savoir mauvais gré. Mais, dit-il, les conservateurs, quelle que soit leur bonne volonté, sont obligés de décliner l'invitation; ils ne peuvent pas se rendre dans une maison où ils seraient entourés de visages ennemis, et où ils entendraient dire du mal de tout ce qu'ils sont habitués à aimer et à respecter.

**Le Journal des Débats** estime que la France, en établissant solidement son protectorat sur le Tonkin elle aura accompli un devoir et contribué à rendre notre drapeau son influence et à notre industrie et à notre commerce leur prospérité.

## Informations

Berlin, 14 mai.

M. Waddington et M. le colonel Sersmaisons ont dîné aujourd'hui chez l'empereur.

On remarquait en outre parmi les convives, le prince impérial, la grande duchesse et le grand duc héritier de Bade, le comte de Hatzfeldt, ministre d'Etat, et plusieurs généraux et hauts fonctionnaires de la cour.

Berlin, 15 mai.

On a remarqué ici, qu'hier, après le dîner qui a eu lieu à la cour l'empereur a eu un entretien très animé avec M. Waddington auquel il a donné des marques très visibles d'affabilité.

L'accueil que le prince de Bismarck a fait à M. Waddington a eu un caractère aussi satisfaisant.

M. Waddington, qui a laissé les meilleurs souvenirs à Berlin, où il a pris part à la conférence, est certainement apte à agir dans le sens de la conciliation et à écarter tout malentendu entre les deux pays et il s'efforce de toutes les façons d'exercer son influence dans cette direction.

## CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

Délégués et Sous-délégués  
Sénatoriaux.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Cahors. — Sirech Paul-François, délégué; Costes Jean-Henri, sous-délégué.

Espère. — Lasserre-Augustin; Valet Albert. Lamagdelaine. — Jarlan Jean; Constant Ant. Laroque-des-Arcs. — Miquel Jean-Baptiste; Miquel Jean-Baptiste, cadet.

Mercuès. — Pouli Paul; Delpon Léon.

Pradines. — Pilat Aristide; Besombes Jean. Valrouffé. — Faurie Firmin; Grèzes Jean.

Arcambal. — Bras Jean; Vinel Raymond. Labastide-Marnhac. — Bonnet-Joachim; Besse Jean-Guillaume.

Montat (le). — Fournié Laurent; Bouloire Vital.

Trespoux-Rassiol. — Bouscat Jean; Henras Jean.

Castelnau. — Feyt Gustave; Fournols Jean-Baptiste.

Cézac. — Rulié Alithe; Rulié Eugène, père.

Flagnac. — Garrigues Ant.; Bonnet Louis. L'Hospitalet. — Combebias Pierre; Bru Ant.

Pern. — Planavergne Jean-Baptiste; Laverigne Maury.

St-Paul-Labouffie. — Linon Jean-Pierre; Pons Jean.

Sainte-Alauzie. — Ausset Jean-Zozime; Lafage Jean-Etienne.

Boissières. — Miquel Guillaume; Cammas Jean-Baptiste.

Calamane. — Valette Cyprien; Lafargue Bapt.

Catus. — De Valon Valois; Couderc Jean-Bap.

Craissac. — Brassac Augustin; Bessat Frédéric. Francouls.

Gigouzac. — Relié Jean-Pierre; Lasvignes Jean.

Junies (les). — Delayre Guillaume; Servant Antoine.

Labastide-du-Vert. — Jourdanet Adrien; Bézio Antoine.

Lherm. — Chatain Pierre-Fabien; Latroucherie Augustin.

Maxou. — Monteil Marcel; Garrigues Bapt.

Mechmont. — Fraysse Jean; Rollés Jean. Montgesty. — Brassat Joseph; Carcassat Jean.

Nuzéjols. — Talayssat Jean-Pierre; Talayssat Relhié.

Pontcirq. — Devès Antoine; Laverigne Guil.

St-Denis-près-Catus. — Rey Emile; Marty Pierre.

St-Médard. — Couture Bernard; Berrié Jean-Pierre.

Arques (les). — Mayzen Henri; Lemosy Ant.

Cassagnes. — Galiacy Julien; Albaret Hugues.

Cazals. — Calmeilles Gabriel-Sylva; Aubusson Alphonse.

Frayssinet-le-Gélat. — Béral Éloi; Saillé Raymond.

Gindou. — Lasfargues Éloi; Course Jules.

Goujounac. — Bladier Jean-Flavien; Dubernard Antoine.

Marmignac. — Cangardel Édouard; Laverigne Jean.

Montcléra. — Dupuy Maurice; Valette, Jean-Louis.

Pomarde. — Bessières Louis; Annès Marie-Toussaint.

St-Caprais. — Florenty Guillaume; Jouffrau Auguste.

Aujols. — Salgues François; Lufau Jean.

Bach. — Escrouzailles Auguste; Mercié Jean-Pierre.

Belfort. — Sicard Alexandre; Laval Jean.

Belmont-près-Lalbenque. — Bouyssi Jacques; Miquel Jean.

Cieura. — Ausset Guillaume; Jouany Alexis.

Cremps. — Cubaynes François; Couyba Jean-Pierre.

Escamps. — Salgues François-Henri; Fraysse Jean-Pierre.

Flaujac. — De Flaujac Jules; Blattes Célestin.

Fontanes. — Bourrière Jean; Lefranc Pierre.

Laburgade. — Blattes Jean-Pierre; Barthes François.

Lalbenque. — Capmas Charles; Lestrade Jean.

Montdoumerc. — Delom François; Souloumiac Jean.

Vaylats. — Bru Joachim; Lérés Jean.

Blars. — Delfau André; Caussanel Amans.

Cabrerets. — Gagnayré Pierre-Urbin; Delvit Jean.

Cras. — Lalo Urbain; Bertrand Jean.

Lauzès. — Lalo Jean-Baptiste-Amédée; Galtié Jean.

Lentillac. — Courdès Jean-Isidore; Faurie Augustin.

Nadillac. — Suadrès Basile; Besse François.

Orniac. — Salgues Henri; Salgues Jean-François.

Sabadel-près-Lauzès. — Bastide Jean-Pierre-Marin; Magot Zozime-Vincent.

St-Cernin. — Meulet Frédéric; Favens Polyc.

St-Martin-de-Vers. — Grépon Victor; Pradié Jean-Pierre.

Sauliac. — Rigouste Célestin; Delfau Pierre.

Sénaillac. — Delpéche Domenac Léon; Dablan Victor.

Beauregard. — Peyre Alex.; Couderc Emile.

Calvignac. — Vialatte Jean-Louis; Largent Jean-Louis.

Cénevières. — Couderc Henri; Couderc Louis.

Concots. — Ausset Jean; Bach Gustave.

Laramière. — Olié Louis; Masbou François.

Limogne. — Delom Félix; Pradines Georges.

Lugagnac. — Fraysse Julien; Lafon Jean-Baptiste.

Promilhans. — Roux Antoine; Toulze Ant.

Sailac. — Lafon Jean; Raujols Léopold.

St-Martin-Labouval. — Lasfarguettes Pierre; Aymard Pierre.

Varaïre. — Dalat Emile; Dablan Jean-Ant.

Vidaillac. — Galtié Gaston; Andrieu André.

Albas. — Lurguie Jean; Cassan Antoine.

Anglars-Juillac. — Chapt-Aladel Frédéric; Besse Vincent.

Belaye. — Rascouilles Pierre; Vidal Pierre.

Caillac. — De Gaudusson Gaston; Bouloumié Pierre.

Cambayrac. — Bessières Antoine; Delbreil Barthélémy.

Carnac-Rouffiac. — Béral Hyppolite; Couture Jean.

Castelranc. — Lacavalerie L.; Constans Amb.

Douelle. — Rigal Paul; Alibert Adolphe.

Luzech. — Cavalié Pierre; Pons Eugène.

St-Vincent. — Lafage Gustave; Bergon Joseph.

Villesèque. — Duthil Antoine; Pezet Hugues.

Parnac. — Bouloumié Adam; Derrupé Jean.

Bagat. — Bley Guillaume; Combarieu Jean.

Belmontet. — Galiacy Amédée; Lamouroux Paulin.

Boulvé (le). — Bergougne François; Dézoliés Étienne.

Fargues. — Autefage A.; Robert Jean.

Lascabanès. — Autefage B.; Robert Jean.

Lebreil. — Laval Louis; Castagné Jean.

Montcuq. — Valat, E.; Boudou Jean.

Montlauzun. — Pax Jean; Babouïne Jean.

St-Cyprien. — Delprat Clément; Dayma Ant.

St-Daunès. — Aladel Pierre; Pieu François.

St-Laurent. — Malaret; Lafage.

St-Matrè. — Pigner, Jody.

St-Pantaléon. — Bel Jean; Frézals Joseph.

St-Croix. — Delprat Ant.; Vignoles Bertrand.

Saux. — Lohméde; Carlés.

Valprionde. — De Laborie; Dubosc Jules.

Duravel. — Joubert Louis; Francis Léon.

Floressac. — Brugalière; Cazès.

Grézels. — Carrié; Lagarde.

Lacapeille-Cabanac. — Dulac; du Mas Joseph.

Lagardelle. — Lesmaries; Calassou.

Mauroux. — Loubières; Redon.

Montcabrier. — Jouffrau J.; Lacoste J.-B.

Pescadoires. — Dulac; Lafon.

Prayssac. — Besse Léonce; Dulac Aimé.

Puy-l'Évêque. — Deloncle; Delbreil.

Sérignac. — Lescole A.; Lescoul J.-B.

Soturac. — Monteil Pierre; Bessière Pierre.

Touzac. — Delcaillou; Gipoulou.

Vire. — Rives; Souillac.

Berganty. — Amalric; Lagarrigue.

Bouziès. — Croq; Rouquié.

Cours. — Jouclas Gustave; Calvet Anselme.

Crégoles. — Loumet Eugène; Parra Aquilin.

Esclauzels. — Lufau; Bergougnoux.

St-Cirq-Lapopie. — Lucie J.-B.; Escarié Jean.

St-Géry. — Dols Pierre; Cayla Raymond.

Vers. — Delfour Louis; Constans Jean.

journaux cadorciers pour être édifé sur un système qui prouve quel cas on fait de la dignité des électeurs et à quelle ridicule épreuve on soumet leur intelligence et leur bonne foi, pendant ce qu'on est convenu d'appeler la période électorale.

Voici d'abord le **Réformateur**. L'organe radical soutient naturellement M. Éloi Béral dont les idées fort avancées ne sont un mystère pour personne. **Le Réformateur** établit le parallèle suivant entre M. Béral et M. Pagès Duport :

Pour nous, nous voyons ici deux hommes de principes et de valeur absolument différents.

Chez l'un : l'ambition ou plutôt l'appétit — l'ambition est un noble sentiment, — la rage des défaites accumulées, la soif des représailles, et peut-être une... monomanie électorale.

Chez l'autre : des qualités sérieuses, indiscutables ; des états de services offrant une garantie toute autre que ceux d'un vulgaire banquier ; des titres innombrables à la reconnaissance de ses concitoyens, et enfin un passé où l'exil a grandi l'âme, grâce à de terribles épreuves fièrement traversées.

Entre ces deux hommes, le choix ne saurait être long à faire.

Comme on le voit, le portrait n'est pas flatté pour M. Pagès Duport ; mais en revanche « ses titres innombrables » de M. Béral « à la reconnaissance de ses concitoyens, » ressortent en pleine lumière.

Tout cela est fort bien ; mais où sont les preuves de l'appétit de l'un et du désintéressement de l'autre ; de l'insuffisance de l'un et des qualités transcendentes de l'autre? — Mais prouver est parfaitement inutile ; insinuer suffit aux radicaux.

**Le Courrier du Lot**, qui prend la défense de M. Pagès Duport, ne laisse pas tomber à terre ces amabilités :

Comparons, s'il vous plaît, dit-il, l'appétit de M. Pagès-Duport à celui de M. Béral.

M. Pagès-Duport a été, pendant cinq ans, député du Lot. S'est-il servi de l'influence légitime dont il jouissait pour obtenir quelque chose pour lui et pour les siens? Non ; — il n'a employé cette influence qu'à faire du bien autour de lui et à rendre service à tous ceux qui faisaient appel à sa bienveillance. Les faits sont là qui parlent d'eux-mêmes.

M. Béral, au contraire, a d'abord et toujours songé à lui et aux siens.

Il se fit nommer Préfet du Lot en 1871 et ne pouvant obtenir des suffrages de ses concitoyens le poste de député qu'il ambitionnait, il se fit caser dans les fonctions grassement rétribuées de Conseiller d'Etat.

Pendant ce temps, son beau-père était nommé conseiller à la Cour de Limoges, puis, au moment où il allait atteindre la limite d'âge, juge de paix à Lyon; enfin, nommé sénateur, il a cumulé jusqu'à sa mort les appointements attribués à ces fonctions avec sa retraite de magistrat.

Ce n'est pas tout : le capitaine Béral, frère du candidat, était, au même moment, nommé commandant, et hier, devant l'heure de la retraite, il s'est fait liquider sa pension pour la cumuler avec les émoluments de la grasse perception de Puy-l'Évêque.

La sœur de M. Béral, Mme Bergon, touche 1200 francs de rente comme victime du Deux-Décembre, et son beau-frère, M. Sala, occupe le poste le plus envié des médecins de l'armée, celui de médecin-major de la garde républicaine.

Comme on le voit, la République a été, pour M. Béral et les siens, une vache qu'ils ont su traire.

Dans cet état de choses, il faut que le citoyen C.... du **Réformateur** ait un fier toupet pour oser parler de l'appétit de M. Pagès-Duport.

Voilà le fâcheux résultat des provocations de l'organe radical de Cahors. Combien plus intelligente est l'attitude du **Républicain** lorsqu'il dit :

Dans certaines circonstances le silence de la presse est plus significatif, plus puissant, plus redoutable que sa parole.

Quelle est la candidature républicaine qui tentera de se produire encore pour tel ou tel motif, si nous formons contre elle la conspiration du silence ?

\* \* \*

Nous reprendrons, dans notre prochain numéro, cette intéressante revue des journaux de Cahors. A côté de cette polémique qui nous paraît beaucoup plus divertissante que sérieuse, lorsqu'elle s'adresse à des hommes aussi éclairés que MM. les délégués sénatoriaux, nous continuerons à publier les documents qui nous parviennent et qui, pour tout lecteur attentif, procu-

## LA TRIBUNE ÉLECTORALE

Nous voici en pleine bataille électorale. Rien de plus amusant — nous ne disons pas de plus instructif — que la manière dont se traitent, parmi nous, ces questions de candidatures.

Vous croyez que la raison, le bon sens, et le respect des personnes y tient la moindre place, allons donc ! Ce serait trop anodin, trop pâle, pas assez rutilant. Développer froidement devant les électeurs les mérites des candidats, leur programme, leur vie politique, les services qu'ils ont rendus? A quoi bon ! Mieux vaut gouailler son adversaire. Cela fait rire l'électeur et peut l'entraîner à un vote absolument irréflectif.

Et vous croyez que ce tableau est exagéré. Point du tout. Il suffit de jeter les yeux sur les

vent mieux le mérite des candidats et la confiance à laquelle ils ont droit, que toutes les facilités que l'on s'amuse à débiter sur leur compte.

Voici comment M. Pagès Duport envisage la situation du pays dans une brochure d'autant plus opportune, qu'elle répond aux idées de modération et de progrès que M. Waldeck-Rousseau vient d'exprimer publiquement :

Extrait d'une brochure de M. Pagès Duport.

« Pendant que la République était administrée par les conservateurs, les recettes progressaient, et, sauf dans quelques départements comme le Lot, où le phylloxera cause tant de ruines, la prospérité grandissait. Il a suffi que la République passât aux mains du radicalisme, pour que nos finances fussent écrasées sous la coalition de l'incapacité et de la rapacité. Nous sommes arrivés, précipitamment et coup sur coup, à une situation telle que l'homme le plus considérable de la République modérée, M. Léon Say, ministre sous M. Thiers, sous le maréchal de Mac-Mahon et sous M. Grévy, vient de pousser le cri d'alarme dans un travail intitulé : *La Politique financière de la France*, travail savant et profond qu'aucun débat parlementaire ne peut atténuer.

La portée de ce travail a été résumée ainsi qu'il suit par le journal si répandu, la *France*, l'un des plus républicains : « M. Léon Say s'efforce de démontrer que nos finances sont en plein désarroi et que la banqueroute est à nos portes. »

Certaines révélations faites par M. Léon Say sont scandaleuses, non seulement au point de vue financier, mais au point de vue politique. Lisez ceci :

« C'est une pensée d'épuration politique qui a présidé à l'institution du sous-secrétariat d'Etat aux finances. Aussi, à partir du jour où on l'a fait fonctionner, a-t-on remplacé en masse, et comme par fournées, les agents des régies les plus rapprochés des contribuables, et a-t-on recherché les relations que les enfants de seize ans pouvaient avoir avec des adversaires du gouvernement, avant de les admettre, comme surnuméraires, dans les bureaux de l'enregistrement ou des contributions indirectes. On a surexcité outre mesure l'esprit de dénonciation, et développé toutes sortes de mauvais sentiments qui sont très contraires à l'intérêt du gouvernement républicain.

« Il faut avoir passé par les affaires pour avoir une idée du nombre de gens dont la révocation est demandée par ceux qui veulent les remplacer. Les électeurs en quête de places se sont littéralement rués sur leurs députés et les ont contraints à se faire solliciteurs et à chercher des situations administratives pour eux et leurs enfants. Jamais l'abus des recommandations n'a été poussé aussi loin que depuis quelques années. »

M. Léon Say n'hésite pas à dénoncer les trop coûteuses constructions d'écoles, et il réclame des économies. « On ne sait pas où l'on va, s'écrie-t-il, par la raison qu'ON NE VA NULLE PART. Si l'on ne prend pas des mesures énergiques, le crédit de la France peut être compromis pour longtemps. »

Pour conjurer ce péril, certains radicaux ont un remède. Supprimons, disent-ils, le budget des cultes.

En dehors de toutes les raisons diplomatiques et sociales qui s'opposeraient à un pareil projet, il y a un mot décisif à répondre. Le voici : La suppression du budget des cultes ne serait pas une économie.

La France, la vraie France, à laquelle on essaye vainement d'enlever la foi en Dieu et la croyance à l'immortalité de l'âme, la vraie France continuerait à faire les dépenses nécessaires pour l'exercice du culte. Seulement les radicaux ne paieraient pas, et c'est nous, conservateurs et chrétiens, qui devrions tout seuls et volontairement sup-

porter ces dépenses.

Oui, les radicaux veulent que nous, conservateurs et chrétiens, nous soyons obligés de payer tout seuls les frais de l'Eglise et du presbytère. Ils prétendent ne rien donner ; mais, en revanche, ils ont le cynisme de vouloir nous contraindre à payer, avec eux et comme eux, des centaines de millions pour des écoles où l'instituteur n'a plus le droit d'enseigner le catéchisme.

Où serait donc l'économie ? En réalité, les mêmes sommes provenant de l'ensemble du travail national seraient dépensées ; mais les chrétiens paieraient deux fois et les radicaux une seule fois.

La vérité est que, si le budget des cultes était supprimé, le radicalisme se précipiterait à cette curée nouvelle. Quelle aubaine que ces millions à se partager tous les ans ! Le radicalisme n'en ferait qu'une bouchée.

Une triple mission, s'impose aux hommes d'ordre :

1° Réparer le mal que le radicalisme a fait ;

2° Empêcher le mal que le radicalisme médite ;

3° Accomplir les réformes dont le radicalisme est incapable.

Nous voulons un gouvernement réformateur qui diminue l'impôt foncier, en établissant à sa place des taxes plus équitables ; qui étende les traités de commerce ; qui abaisse les tarifs des chemins de fer ; qui réduise les droits de succession et les frais de justice ; qui exempte les habitations pauvres de la taxe des portes et fenêtres ; qui crée des banquiers populaires, comme en Angleterre et ailleurs, pour apporter le crédit aux petits cultivateurs ; qui consacre, enfin, une partie de l'augmentation des recettes à venir en aide à l'enfance par une sollicitude plus sérieuse, à l'âge mûr par des garanties contre la grêle et l'inondation, à la vieillesse par des secours qui l'empêchent de mendier son pain.

Par leur passé, par leurs études, par leurs principes d'économie et d'ordre, les conservateurs peuvent seuls nous donner ce gouvernement, qui aura pour mission de supprimer immédiatement les dépenses inutiles, arrivées à un tel degré que le seul budget ordinaire actuel est de trois milliards cent millions environ, au lieu de un milliard six cents millions en 1869.

Le but à poursuivre est que la nation tout entière parvienne, dans les champs, dans les villes, dans les manufactures, à un degré toujours plus élevé de moralité, d'instruction et de bien-être.

Pénétrez vous-même ceci :  
Pas de moralité sans religion ;  
Pas d'instruction sans la liberté d'instruire ;  
Pas de bien-être sans des réformes.  
Les conservateurs sont les vrais libéraux ;  
Les conservateurs sont les vrais réformateurs.

Avec eux tout est facile pour le relèvement de la patrie. Sans eux tout devient impossible, et l'abîme est ouvert,

A. PAGÈS-DUPORT,  
Ancien député.

M. l'abbé Héréticé.

Nous apprenons avec le plus vif plaisir que notre compatriote M. l'abbé Héréticé, curé de Lamagdeleine et connu par nous comme fabuliste et poète patois, vient d'obtenir un beau succès à la *Société des langues Romanes* de Montpellier. Cette compagnie qui a pour but de propager le goût des études en idiomes du midi,

vient d'accorder la plus haute récompense : le *rameau d'or*, à M. Héréticé pour sa traduction en patois du Quercy de « l'Imitation de Jésus-Christ. »

En lui annonçant cette flatteuse distinction, M. le secrétaire perpétuel de la société des félibres ajoute que cette société, qui a l'habitude de tenir des séances dans les différentes villes du midi, ne serait pas éloignée de prendre, cette année, notre antique Cahors pour le point de rendez-vous des félibres. L'an passé, la *Société des langues romanes* s'est réunie pendant les grandes vacances à Albi. Cette réunion, présidée par le célèbre Mistral, a été très animée. Cent quarante félibres et hommes de lettres qui s'occupent de nos idiomes méridionaux s'y sont trouvés.

Plusieurs belles productions y ont été lues et plusieurs conversations aussi savantes que spirituelles ont mis en contact tous les amis du *gai-savoir* du Midi de la France. Nous croyons qu'il s'agit très utile pour Cahors, au point de vue matériel, comme au point de vue intellectuel, d'amener dans nos murs ce congrès dont les intéressantes séances pourraient être combinées avec les concours de nos sociétés musicales et avec les exercices de nos gymnastes si heureusement inaugurés cette année, sous le patronage de notre vaillante *Société des Sauveteurs du Lot*.

C'est par ces fêtes de l'esprit intelligemment alliées aux exercices corporels que nous fortifierons la génération présente et que nous donnerons à notre antique cité quelque reflet de son ancienne réputation.

PLUS DE SEQUESTRE

M. le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux recteurs d'académie une circulaire dans laquelle il les informe que l'usage du séquestre, dans les lycées et collèges, doit être définitivement et partout abandonné. Le ministre estime que l'isolement des élèves rebelles au travail ou à la discipline, est un mode de punition qui n'est plus en rapport avec l'adoucissement de nos mœurs publiques, et qu'il présente, en somme, plus d'inconvénients que d'avantages. La circulaire ajoute :

« Lorsqu'un élève se refuse absolument à accepter la discipline scolaire, lorsque les punitions ordinaires — retenues ou privations de sorties — ne suffisent plus, la séquestration l'exaspère le plus souvent au lieu de l'amender. Le mieux est de le rendre à sa famille, dès que la rébellion est constatée et que le chef de l'établissement a reconnu que les conseils bienveillants, l'appel aux bons sentiments restent sans effet. Le lycée doit être une maison d'éducation et non un lieu de correction. »

Samedi matin a eu lieu l'adjudication de la pose des voies et du ballastage, sur la ligne ferrée de Cahors à Montauban.

Tout nous porte à croire, vu l'activité avec laquelle MM. les ingénieurs Lantier et Lacaze ont mené les travaux, que la ligne sera livrée à la circulation vers le mois de novembre.

On assure que le général Minot, nommé au commandement de la 33<sup>e</sup> division dont fait partie le 7<sup>e</sup> de ligne, refuse de quitter le comité d'artillerie. Il va être placé au cadre de réserve.

Dans la séance de jeudi dernier, la Chambre a validé l'élection de M. Rozières dans l'arrondissement de Figeac.

M. Dozan sous-directeur des contributions indirectes à Souillac, vient d'être nommé aux mêmes fonctions à Sens (Oise) ; il est remplacé par M. Boubé-St-Clair, actuellement inspecteur à Toulouse.

M. Minet, sous-lieutenant au 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie, est nommé lieutenant en remplacement de M. Jacquier, promu capitaine d'habillement dans ce même régiment.

M. Dotertre, sous-lieutenant au 7<sup>e</sup> de ligne, est nommé lieutenant au 41<sup>e</sup>.

M. Marion, capitaine d'habillement du 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie passe au 110<sup>e</sup>.

M. De Pélaçot, lieutenant breveté au 138<sup>e</sup> régiment d'infanterie, vient d'être nommé capitaine au 63<sup>e</sup> de ligne.

M. De Pélaçot a fait ses études au lycée de Cahors.

M. Delpech (Ant, Martin), sous-lieutenant au 132<sup>e</sup> régiment d'infanterie territoriale est nommé lieutenant au 131<sup>e</sup>.

M. Lacam (Henri-Hilaire), sous-lieutenant au 132<sup>e</sup> est nommé lieutenant dans le même régiment territorial.

M. Diogène Bertrand, inspecteur général de l'instruction publique, a visité la semaine dernière l'école supérieure primaire de Montcuq. L'inspecteur général a, à plusieurs reprises, manifesté sa satisfaction pour la bonne tenue de cette école.

On nous annonce l'arrivée prochaine à Cahors de M. Gambetta, père.

M. Lantier, ingénieur en chef, chargé de la construction des chemins de fer de l'Etat a versé entre les mains de M. le maire la somme de 4,445 francs 75 centimes, recueillis parmi le personnel attaché à son service pour le monument que la ville de Cahors élève à Gambetta.

Notre savant compatriote M. Marcel Devic, professeur à la faculté des lettres de Montpellier, vient de publier un ouvrage intitulé : *Le Pays des Hendjs ou la côte orientale d'Afrique au moyen âge, d'après les écrivains arabes*.

AVIS

Le nommé Décremps Philippe, cordonnier et épicier, à Tour-de-Faure, commune de St-Cirq-Lapopie, canton de St-Géry, a l'honneur d'informer le public, qu'il ne paiera plus les dettes que sa femme Marie Paysot pourrait contracter à partir de ce jour.

Dernières Nouvelles

St-Petersbourg, 14 mai.

D'après des renseignements puisés à bonne source, l'entrée de l'empereur et de l'impératrice à Moscou aura lieu le 22, et le couronnement le 27.

Leurs Majestés reviendront à St-Petersbourg le 10 juin.

Paris, 16 mai.

M. Grévy recevra aujourd'hui Mgr le cardinal Lavergne.

M. Hérisson a nommé la commission chargée d'étudier l'organisation des chambres de commerce françaises à l'étranger.

Le *Figaro* dément que Roland Bonaparte ait l'intention de se présenter pour la députation.

Dans la troisième séance du congrès ouvrier, M. Joffin accuse les anarchistes présents d'être des mouchards.

Le Comte de Chambord.

Paris, 16 mai.

Le *Globe*, de Londres, reçoit de Trieste la dépêche suivante, datée du 15 mai :

« La *Gazette de Trieste* annonce que le comte de Chambord est mourant. »

Vienne, 16 mai.

Toutes les nouvelles de Trieste et de Goritz s'accordent à dire que l'état du comte de Chambord est très grave.

Suivant une dépêche reçue par la *Nouvelle Presse libre*, le duc d'Anjou et le duc de Chartres sont attendus sous peu à Goritz.

THÉÂTRE DE CAHORS

Direction de M. J. MORVAND

Jeudi 17 mai 1883.

Représentation de M<sup>lle</sup> MARLARD

1<sup>re</sup> chanteuse du théâtre de Marseille.

LA PÉRICHOLE

Opéra-bouffe, en 3 actes.

On commencera par

LA PLUIE ET LE BEAU TEMPS

Comédie en 4 acte.

Musique de J. Offenbach.

Bourse de Paris.

Cours du 17 mai.

|                       |        |
|-----------------------|--------|
| Rente 3 p. %          | 80.00  |
| — 3 p. % amortissable | 81.45  |
| — 4 1/2 p. %          | 110.00 |
| — 5 p. %              | 109.60 |

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit d'épandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

**SANTÉ A TOUS ADULTES & ENFANTS**  
 rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :  
**REVALESCIÈRE**  
 Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure N° 98,714 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescience. LÉON PEY-CLET, Instituteur à Eynacqes (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans

de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescience du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,130. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescience qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIÈRE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

**EXCELLENTE OCCASION**

A céder le Dictionnaire universel de Larrousse, s'adresser au bureau du Journal.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt avec un mandat sur la poste.

NADAUD (GUSTAVE). — Chansons. — Poésies et Contes. 2 beaux volumes in-8°. Prix : 16 fr. payables 5 fr. par mois. Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

FLAMMARION (CAMILLE). — Astronomie populaire. 2 vol. grand in-8° illustrés de 360 gravures. 7 chromolithographies, cartes célestes, etc. Prix : 20 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Nouveau globe terrestre physique et politique de 1 mètre de circonférence, imprimé en 13 couleurs. Prix : 33 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Partitions à crédit. — Vente (et non location) de toutes les partitions, piano seul et piano et chant, publiées à Paris, livraison immédiate, payable 5 fr. par mois jusqu'à 100 fr. d'achat; au-dessus de cette somme, le paiement est divisé en vingt mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Bibliothèque classique du piano. — Collection complète des 92 sonates de Beethoven, Clementi, Haydn, Mozart et Weber. 11 volumes grand format (1.700 pages), sur magnifique papier. Prix : 60 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Nouvelle Encre. J. GARDOT DIJON. N'ordant pas les Plumes, n'épaississant pas. MÉDAILLE D'OR. — Chez tous les Papetiers.

LE DOCTEUR CHOFFÉ offre gratuitement à nos lecteurs son *Traité de Médecine pratique* (8<sup>e</sup> édition). Il y expose sa *Méthode* consacrée par 40 années de succès dans les hôpitaux pour la guérison de toutes les *maladies chroniques* : (Hernies, hémorroïdes, goutte, phthisie, asthme, cancer, obésité, maladies de vessie, de matrice, de l'estomac, du cœur, de la peau etc.) Ecrire, quai St-Michel, 27, Paris.

**21 RÉCOMPENSES**

1<sup>er</sup> PRIX  
 MÉDAILLES ARGENT & OR  
 et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

**ÉLIXIR DES VOSGES**

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



**FOURGEAUD & LACOSTE**  
 PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1884

**Maison Doucède**

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beau choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des Vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.

**SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

**BAYLES, J<sup>NE</sup>**

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopés, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE ET COUVERTS  
 DE LA MAISON CHRISTOFLE  
 ET RÉARGENTURE.  
 BIJOUTERIE RELIGIEUSE  
 ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES  
 D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,  
 TONDEUSES, TOURNE-BROCHES  
 ET RÉPARATIONS.  
 ASSORTIMENT  
 DE REVOLVERS DES FABRIQUES  
 DE LIÈGE.

**MAISON DES 100.000 PALETOTS**

CAHORS, Boulevard Nord.

**A. PAQUIGNON**

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843  
 RUE TAILLEFER ET RUE CONDE

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial, h. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

**PRIX FIXE INVARIABLE**

Tous les Envois sont faits franco.

Propagande républicaine et agricole

18<sup>e</sup> année 18<sup>e</sup> année  
**GAZETTE DU VILLAGE**  
 Politique et Agricole  
 PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES  
 Par Livraison de 12 pages grand format, avec Gravures  
 RÉDACTEURS EN CHEF :  
**P. JOIGNEAUX & Eug. LIÉBERT**  
 Un An : 6 fr. — Six Mois : 3 fr. 50 c. — Trois Mois 2 fr.  
 Bureaux du Journal : 26, rue Jacob, à Paris

Voulez-vous être au courant de toutes les nouvelles? savoir ce que font vos sénateurs et vos députés? étudier ce qui intéresse votre jardin, votre culture, votre basse-cour et vos étables? recevoir chaque dimanche les cours des Marchés et de la Bourse? avoir à votre disposition un journal qui réponde, dans sa *Petite Correspondance*, à toutes vos questions? Aimez-vous les faits curieux, les romans?

Abonnez-vous à la *Gazette du Village*, dont l'immense succès se comprend, si on compare son prix de six fr. par an aux services qu'elle rend. Et si vous hésitez, demandez, rue Jacob, 26, à Paris, un numéro spécimen; vous recevrez gratis le dernier numéro paru.

**UN JOURNAL POUR RIEN**

Les Récréations utiles, revue de tous les travaux et passe-temps agréables et fructueux, ne se contentent pas d'augmenter les ressources et de procurer des moments heureux à chaque famille; elles offrent des primes extraordinaires et sans précédents :

- 1<sup>o</sup> Un abonnement gratuit à une des meilleures revues bi-mensuelles : *Les Soirées du Village* et du *Château*;
  - 2<sup>o</sup> Des primes variées en tous genres : *Articles de ménage, Photographie, Physique, Chimie, Graines de fleurs, Machines pour découper le bois, Epicerie, etc., etc.*
  - 3<sup>o</sup> Des représentants du journal sont à Paris et à Marseille à la disposition des abonnés pour leurs achats.
- On s'abonne en envoyant 8 fr. au bureau du **JOURNAL DU LOT**, chargé de recevoir les abonnements.  
 Édition spéciale pour les membres du Clergé.  
 (Décor et architecture religieuse).

Le Propriétaire-Gérant A. Layton.

ENTREPOT DE VINAIGRES D'ORLÉANS  
 ROUGES et BLANCS à BASE de VIN, GARANTIS TRÈS-LIMPIDES et de BONNE CONSERVATION

**COUSTILLAS JEUNE**

Maison de gros, place Francheville — PÉRIGUEUX

Au moment de la grande consommation des VINAIGRES, l'acheteur a tout intérêt à se procurer de la marchandise de qualité vraiment supérieure, limpide et de conserve, en un mot des *Vinaigres supérieurs à base de vin*; consignataire des principales fabriques de France, je viens me mettre à votre disposition pour vos approvisionnements de vinaigres de qualité supérieure.

Envoi franco des Tarifs; prix et conditions de vente sur demande.

Entrepôt et Consignation de Sucres brut, Sucre de Mais, Genièvre, Raisins secs et tous produits pour boissons économiques.

SEUL DÉPOSITAIRE A PÉRIGUEUX

Du *Coco de Calabre* et *Cerisette*, boisson hygiénique à 1 centime le litre; de la *Teinture française* pour la coloration des vins, Vins factices de raisins secs, Piquettes (produit garanti sans fuchsine et sans aniline).

VENTE EXCLUSIVE AU COMMERCE

COUSTILLAS JEUNE, PLACE FRANCHEVILLE — PÉRIGUEUX.

J'offre à tout acheteur de 1 fut de vinaigre la manière sûre et pratique de fabriquer le vin et la piquette de ménage avec les raisins secs.

**MAISON GREIL**

HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE  
 POUR HOMMES ET POUR ENFANTS

ATELIER de Fabrication, rue Jean-Jacques Rousseau, n° 37 A PARIS

**MAISON DE VENTE**

Boulevard L. Gambetta, n° 91, au coin de la rue Fénelon, A CAHORS

VOUS TROUVEREZ CHEZ M. GREIL

DANS SA MAISON DE CAHORS.

- Des costumes complets, belle fantaisie pour hommes, depuis..... 9 »
  - Des id. id. pour enfants, depuis..... 4 »
  - Des Pardessus mode, entièrement doublés, facons des grands tailleurs depuis 14 »
  - Des Douillettes Alpaga, depuis..... 23 »
  - Des soutanes en bon drap ou en bon mérinos, depuis..... 45 »
- Et un joli choix d'échantillons de très-belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les vêtements sur mesure.

Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous désirez, on les fera porter pour les essayer avant de les terminer; néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.

M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes, les Uniformes civils et militaires, — les vêtements ecclésiastiques, — les Livrées.

HABILLEMENTS DE TOUS GENRES ET DE TOUS PRIX

**BON MARCHÉ SURPRENANT.**

**OUVERTURE DE NOUVELLES ET VASTES GALERIES**

Exposition permanente d'Ameublements

ANNEXE DE L'ANCIENNE MAISON MARTRÉS

**ANDRAU et BLANC**

SUCESSEURS

16 et 18, rue des Arts, TOULOUSE

ÉCHANTILLONS, PLANS, ALBUMS pour le dehors